

Eugène DELORME, Hanoï carrossier

Eugène Marie Alexis DELORME, carrossier

Né à Saint-Georges-le-National (Saône-et-Loire), le 2 octobre 1858.

Fils de Barthélémy dit François Delorme et de Françoise Deshaires.

De son union, puis de son mariage à Hung Yên, le 20 mai 1899, avec Nguyễn-thi-Hiên (Dong-Xa, huyện d'An-Duong (Haïphong), 31 mars 1873-Hanoï, 13 janvier 1915), fille de Lê-van-Thuc, huit enfants :

— Henri (13 décembre 1890-Hanoï, 18 janvier 1932) : brigadier des Douanes et Régies, campagne contre l'Allemagne dans l'artillerie coloniale, blessé le 19 juillet 1918, cité à l'ordre de la division, Croix-de-guerre ;

— Louise (Haïphong, 22 décembre 1891-Haïphong, 1976) : mariée à Hanoï, le 14 janvier 1911, avec [René Cottu](#) (Paris V^e, 21 septembre 1881-Haiphong, 4 avril 1920) : négociant à Haïphong ;

— François (Hung Yên, 7 mai 1894-Catenoy, Oise, 22 août 1918) : sergent 8^e régiment du génie, Croix-de-guerre, mpf (gaz) ;

— Irma (Hung Yên, 15 avril 1896) : mariée à Haïphong, le 24 février 1923 avec Edmond Peckre, acquéreur, en 1930, de l'[Hôtel de France](#) à Hanoï. Veuve remariée à Paris XV^e, le 2 déc. 1952, avec Albert Léo Larène ;

— Juliette (Hung Yên, 8 février 1898-Paris, 26 mars 1932) : mariée à Hanoï, le 19 juillet 1930, avec Pierre Émile Gustave Defrançois, de la [Banque franco-chinoise](#) à Quinhon ;

— Antonia Eugénie (Hanoï, 45, rue de la Chaux, 7 novembre 1903-Nice, 23 juillet 1986). Témoins de la naissance : Charles Clop, carrossier, et Thomas Chabert, représentant de commerce : mariée à Haiphong, le 12 mai 1922, avec Louis Blanchet, lieutenant, puis caissier de la [Banque de l'Indochine](#) à Hanoï ;

— Lucienne-Marie (Hanoï, 25 novembre 1907-Hanoï, 28 juin 1910) ;

— Louis-René (Hanoï, 29 juillet 1912-Montpellier, 29 août 1992). Témoins de la naissance : Marcel Prosper de la Roche, 32 ans, négociant, et René Charles Paul Cottu, 32 ans, négociant ; marié à Hanoï, le 15 juin 1943, avec Lucienne Germaine Vu Thoung. Divorcé à Saïgon, le 13 septembre 1947. Remarié à Saintes, le 1^{er} juillet 1961, avec Simonne Florentine Limouzin. Inspecteur de la sûreté.

Légion étrangère au Tonkin.

Employé des [Messageries fluviales du Tonkin](#) : commis du bureau du transit à Haïphong (1893), puis agent à Hung-Yên.

Carrossier et loueur de voitures à Hanoï, rue de la Chaux, en association avec [Charles Clop](#) (1903).

[Conseiller municipal de Hanoï](#) (1908).

Rupture de l'association avec Charles Clop et poursuite de l'activité, étendue à la représentation des Charbonnages de Hongay, au 27, boulevard Rollandes. Cessation de l'activité en 1919.

Rachat de la maison [Renoud-Lyat](#), marchand de vins à Haïphong (1920).

Administrateur de la [Société d'irrigation au Quang-Nam](#) (1926).

Membre de l'[Association des anciens Tonkinois](#).

Décédé à Hanoï, le 3 août 1928.

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, 21 novembre 1903-9 novembre 1906)

Delorme & Charles Clop
Carrosserie en tous genres
Spécialité de roues caoutchoutées
BANDE KELLY
Voitures neuves et d'occasion
Harnachements de luxe
et ordinaires. Lanternes
de tous modèles et tous
articles d'écurie,
Sticks, Fouets
Cravaches.

ETABLISSEMENT HIPPIQUE DE HANOÏ
HANOÏ. - 41, 43 et 45 rue de la Chaux. - HANOÏ
Location de Voitures

Maréchallerie
FORGE ET CHARRONNAGE
Serrurerie
Sellerie
Bourellerie
PEINTURE

Delorme & Charles Clop
Carrosserie en tous genres
spécialité de roues caoutchoutée:
BANDE KELLY
Voitures neuves et d'occasion.
Harnachements de luxe et ordinaires.
Lanternes de tous modèles et tous articles d'écurie, sticks, fouets, cravaches.
Etablissement hippique de Hanoï
41, 45 et 45 rue de la Chaux
LOCATION DE VOITURES
Maréchallerie
Forge et charronnage
Serrurerie Sellerie Bourellerie
PEINTURE

HANOÏ
[Liste des 176 électeurs consulaires français](#)
ANNÉE 1904
(Bulletin administratif du Tonkin, 18 janvier 1904, p. 107-111)

48 Delorme, Eugène-Marie, loueur de voitures, Hanoï.

HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 696)

Delorme et Clop, rue de la Chau, 41-45.
Carrosserie, Selliers harnacheurs, loueurs de voitures.

HANOÏ
[Liste des 172 électeurs consulaires français](#)
ANNÉE 1906
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 5 février 1906)

Delorme et Clop Carrossiers, loueurs de voitures

[Mutuelle agricole indo-chinoise](#)
Assemblée générale
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1906)
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} août 1906, p. 2)

.....
Un cas de morve a été également constaté dans les écuries de MM. Delorme et Clop, et c'est sur l'instance de M. Bodin que le service des épizooties a malléiné les chevaux suspects.

Publicités
(L'Avenir du Tonkin, 16 novembre 1906-18 mars 1907)

Delorme & Charles Clop

Carrosserie en tous genres
spécialité de roues caoutchoutées:
BANDE KELLY

Voitures neuves et d'occasion. Harnachements de luxe et ordinaires. Lanternes de tous modèles et tous articles d'écurie, Sticks, Fouets Cravaches.

Etablissement Hippique de Hanoï

41, 43 et 45 rue de la Chaux
LOCATION DE VOITURES
Maréchalerie
Forge et Charronnage
Serrurerie Sellerie Bourellerie
PEINTURE

Delorme & Charles Clop
Carrosserie en tous genres
spécialité de roues caoutchoutées:
BANDE KELLY

Voitures neuves et d'occasion. Harnachements de luxe et ordinaires. Lanternes de tous modèles et tous articles d'écurie, sticks, fouets, cravaches.

Etablissement hippique de Hanoï
41, 45 et 45 rue de la Chaux
LOCATION DE VOITURES
Maréchalerie
Forge et charronnage
Serrurerie Sellerie Bourrellerie
PEINTURE

LISTE
DES
ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 636-645)

378 Delorme, Eugène, loueur de voitures.

Le Tonkin en 1909 (suite),
par M. G. DAUPHINOT, attaché commercial
(*Bulletin économique de l'Indochine*, septembre 1909)

Ateliers divers. — À Hanoi, ... MM. Delorme et Clop, M. Joslant, MM. Muhl et Cie s'adonnent à la carrosserie.

Annuaire général de l'Indochine française, 1910, tome 1 : partie commerciale et industrielle, p. 205 :

MUNICIPALITÉ : Logerot, administrateur de Services civils, maire de Hanoï. — ... Delorme... conseillers municipaux.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1910, p. 1293-1294)

Le Résident supérieur p. i. au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 8 juin 1897 ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, fixant les attributions des services généraux et des services locaux de l'Indochine et les rapports de ces services entre eux ;

Vu le décret du 18 janvier 1905, portant organisation du service et du personnel des Travaux publics de l'Indochine ;

Vu le projet dressé par le service des Travaux publics pour les travaux de réparations à exécuter au casernement de la Garde indigène de Sontay ;

Vu le procès-verbal d'appel d'offres du 19 septembre 1910 ;

Sur la proposition de l'ingénieur en chef de la circonscription territoriale des Travaux publics du Tonkin.

Arrête :

Article premier. — Sont autorisés, suivant projet approuvé le 22 août 1910, les travaux de réparations à exécuter au casernement de la Garde indigène de Sontay.

Art. 2. — Le montant des dépenses autorisées est fixé à mille cinq cents piastres (1.500 \$ 00) ainsi qu'il suit :

Travaux à l'entreprise (rabais déduit) 1.149 \$ 72

Somme à valoir 350 28

Total 1.500 \$ 00

Art. 3. — Les dépenses seront imputées sur les disponibilités des crédits inscrits pour l'entretien des bâtiments civils au chapitre X, article 5, § 1^{er} du budget local de 1910.

Art. 4. — Est approuvé pour servir à l'exécution des travaux ci-dessus autorisés, le marché intervenu à la suite de l'appel d'offres du 19 septembre 1910 dont MM. Delorme et Ch. Clop sont adjudicataires moyennant un rabais de 12 %.

Art. 5. — L'Ingénieur en chef de la circonscription territoriale des Travaux publics du Tonkin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 15 octobre 1910.

SIMONI.

MUNICIPALITÉ DE HANOÏ

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1912, p. 324-325)

COMMISSION DES MARCHÉS ET ADJUDICATIONS : MM. Delorme, Berniès.

HYGIÈNE : MM. Delorme, Van-tich-Thiên.

Hanoï

AU PALAIS

Tribunal correctionnel

Audience du lundi 13 janvier 1913

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1913)

.....
Mais quittons l'étable de Nguyen-van-Xuyen pour les écuries de MM. Delorme et Clop. Ici, le principal acteur est un ancien jockey, doublé d'un ancien saïs et aujourd'hui maquignon. MM. Delorme et Clop lui confièrent un jour un cheval pour le vendre. Nguyen-van-Ba dit Sinh vendit 20 piastres le pur-sang, et garda l'argent au lieu de le rendre à ces messieurs, puis disparut. Retrouvé trois mois après dans la province de Bac-Ninh, le maquignon fut arrêté. Comme il s'offre aujourd'hui à rembourser le prix du pur-sang, le tribunal remet à quinzaine le jugement à intervenir.

Association amicale de la Garde indigène

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1913, p. 2, col. 5)

Delorme et Clop, négociants Hanoï 10 p. 00

Chambre de commerce de Hanoï

Créée le 3 juin 1886.

Circonscription: Hanoi

Siège : Hanoï

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1914, t. 2, p. 456)

Membres :

Delorme, négociant, Hanoï ;

Hanoï

Tribunal de commerce

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1914)

Delorme, 1 voix (non élu) Juges suppléants

Eugène DELORME (sans CLOP)
Installation 27, bd Rollandes

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 49)

DELORME

Marechal ferrant et carrossier
Représentant des Charbonnages de Hongay
27, boulevard Rollandes

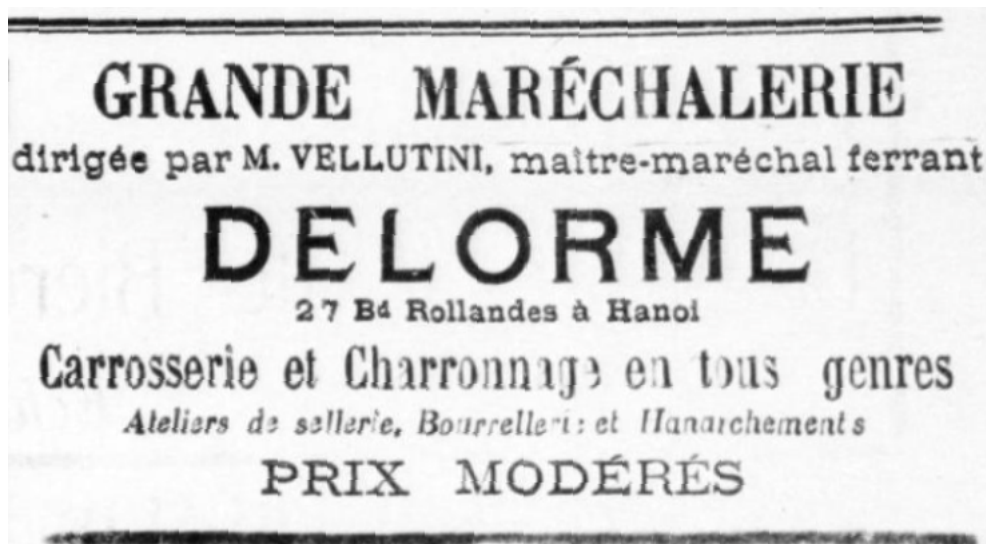
Hanoï
Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier-4 novembre 1915)

E. DELORME
27, bd Rollandes -- Hanoï
MARÉCHALERIE ET CARROSSERIE
Harnais en tous genres — Ustensiles de pansage
Cuir — Crépin.
Le seule maison au Tonkin ayant un maréchal ferrant européen à la tête
de ses ateliers de maréchalerie.
Des soins spéciaux et très minutieux seront apportés à la ferrure.

Hanoï
Les obsèques de M. Maurice Garand [des [Charbonnages du Tonkin](#)]
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1915)

MM. Delorme... Clop...

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin-28 octobre 1915)



GRANDE MARÉCHALERIE
dirigée par M. VELLUTINI, maître-maréchal ferrant
DELORME
27, bd Rollandes à Hanoï
Carrosserie et charronnage en tous genres
Ateliers de sellerie, bourrellerie et harnachements
PRIX MODÉRÉS

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 47)

DELORME

Maréchal ferrant et carrossier
Représentant des Charbonnages de Hongay
27, boulevard Rollandes

MM. DELORME, directeur ;
VELLUTINI, chef des ateliers.

Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 49)

DELORME

Marechal ferrant et carrossier
Représentant des Charbonnages de Hongay
27, boulevard Rollandes

M. DELORME, directeur.

FIN DE L'ACTIVITÉ DE CARROSSERIE À HANOÏ (1919)

VELLUTINI (sans CLOP)

Hanoï
VELLUTINI
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 56)

Maréchalerie — Carrosserie — Charbonnage.
50, rue Borgnis-Desbordes.

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ

La dernière phase du procès César Casabianca. — Le verdict
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1925, p. 1 et 2)

M. Ducamp, assesseur, ayant produit un certificat médical, la liste des jurés se trouve de 16 ramenée à 13 par suite de l'absence de MM. Delorme et Enaud.

HANOÏ
UN GRAND MARIAGE
Marie Louise Coissandeau ¹
Pierre Daudin
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1926)

À la sacristie, nous avons remarqué : Delorme, etc.

La mort d'un Ancien Tonkinois.
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1928, p. 2, col. 3)

M. Delorme vient de mourir à l'hôpital de Lanessan, à l'âge de 70 ans.
Cette nouvelle, une fois connue, répandra la tristesse dans les rangs — de plus en plus clairsemés - des anciens Tonkinois.

Delorme fut toute sa vie un rude travailleur et il ne songea au repos que lorsqu'ayant élevé de la meilleure façon ses nombreux enfants, il les eut tous très convenablement

¹ Marie Louise Coissandeau : née le 13 avril 1906 à Hanoï. Fille d'Auguste Coissandeau, 31 ans, entrepreneur, et de Léonie Toitot, 19 ans. Mariée civilement à Bac-ninh le 29 janvier 1926 avec Pierre Marie Henri Gilbert Daudin. Divorcée en novembre 1947 à Saïgon et remariée à peu après avec Albert Henri Sapin.

casés, et ses dernières années se sont écoulées tranquillement au milieu de la douce affection —juste récompense — de ses filles, de ses gendres et de ses petits-enfants.

C'était un homme de grand cœur pour les siens, il manifestait ses sentiments généreux à l'égard d'autrui, et venu naguère, à une époque lointaine, où la solidarité, était la grande force des débutants, il a su, toujours sur son chemin, donner l'aide matérielle et morale, à ceux qui en avaient besoin.

Il laisse ici, parmi ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un excellent homme dans toute l'acception du terme, et devinant l'immense douleur de tous ses enfants, nous les prions d'agréer l'expression de nos très vives condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1928, p. 2, col. 3)

(*La Volonté indochinoise*, 5 août 1928, p. 2, col. 4)

M. et Mme M^{me} Delorme et leurs enfants ;

M. Louis René Delorme ;

M. et M^{me} Peckre, M^{lle} Juliette Delorme,

M. et M^{me} Blanchet et leurs enfants,

M^{me} V^{ve} René Cottu,

Les familles Delorme, Dumont, de Saint Preux, d'Hauteville, de Labrosse-Mollerot ²

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Eugène Marie Alexis DELORME

leur père, beau-père, grand-père et cousin germain survenu à l'hôpital de Lanessan dans sa 70^e année et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu demain dimanche à 9 heures du matin.

Réunion à l'hôpital de Lanessan.

Les obsèques de M. Delorme

(*La Volonté indochinoise*, 6 août 1928, p. 2, col. 5)

Hier dimanche à huit heures ont eu lieu les obsèques de M. Eugène Marie Alexis Delorme.

Beaucoup d'anciens Tonkinois avaient tenu à y assister.

Tenaient les cordons du poêle : MM. Tissot, résident supérieur honoraire ; Rochat, Dartenuc et Gougenheim. De nombreuses couronnes avaient été envoyées. Nous notons celles offertes par l'Association amicale des anciens Tonkinois ; Thi-Tao et Kung-Sang-Dê ; A notre beau-père ; Souvenir (offert par M^{me} Giacobbi) ; À notre père ; À notre grand-père ; Les membres de la chambre de commerce à leur ancien collègue ; de splendides gerbes de fleurs naturelles avaient été envoyées.

Le corps a été placé au dépositaire.

Le Rév. Père Petit donna l'absoute.

M. Delorme était un vieux colonial de l'époque de la conquête. Il y avait vaillamment participé en qualité de sous-officier de la légion étrangère. C'est là qu'il s'était lié d'amitié avec M. Jean Soler, qui a laissé, lui aussi, un si excellent souvenir.

² Et non Saint Feux et Labrosse-Nollerat, comme l'écrit *L'Avenir du Tonkin*. Qui rectifie dans les remerciements du 6 août.

Il avait conquis par son intelligence, son courage au travail, sa probité, une situation enviable. Il avait été longtemps l'associé de M. Charles Clop et créé avec lui une importante maison. C'est aujourd'hui celle de l'honorable M. Aviat.

M. Delorme n'a pas ménagé ses peines. Les Français de Hanoï lui ont toujours donné des preuves de leur confiance. Ses multiples succès aux élections municipales en font foi.

Il inspirait aussi une grande estime à la magistrature par ses qualités de pondération et la lucidité de son jugement. Il fit fréquemment partie du jury de la cour d'assises.

Il s'y montra toujours ferme et humain.

Durant la dernière guerre, il avait donné à la patrie son fils aîné, magnifique garçon de grand avenir.

Il prodiguait son affection à sa nombreuse famille dont les toutes charmantes filles ont fait souche ici.

À M., M^{me} Henri Delorme, à M. Louis René Delorme, à M. et M^{me} Peckre, à M^{lle} Juliette Delorme, à M. Blanchet, son gendre, et à M^{me}, à M^{me} René Cottu, aux familles Delorme, Dumont, de Saint Preux, d'Hauteville, de Labrosse Nollerat, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

À cet homme de bien, à ce beau type du Français de la première heure, à ce vaillant pionnier de l'œuvre française, nous adressons un dernier adieux.

V. I.
